

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2024

du lundi 24 juin 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes :	42
Excusées :	19
Retard :	8
Absents :	3
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	73

Le quorum de l'art. 59 du Règlement du Conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Assermentations

7. Elections :

- a) de la présidente ou du président ;
- b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;

e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;

8. Elections complémentaires

9. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2023

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion de l'exercice 2023 et de donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est par 31 voix pour, 11 voix contre, moins 8 abstentions que la gestion de l'exercice 2023 est approuvée.

10. Préavis municipal No 09-2024 soumettant les états financiers pour l'exercice 2023

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°09-2024,
- les comptes 2023 de la STEP de Vidy et les comptes 2023 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'269'457,35 (3526.003-4600) aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2023 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 276'227,80 (3521.001-6500) à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2023 dudit organisme ;
3. d'approuver les états financiers 2023 de la Commune de Prilly présentant un excédent de revenu de CHF 2'194'950.- et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est par 27 voix pour, 16 voix contre, moins 7 abstentions que les conclusions du préavis no 09-2024 sont acceptées.

11. Préavis municipal no 11-2024 concernant la mise à jour partielle du règlement du Plan général d'affectation – demande de crédit de CHF 60'000.-

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 11-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider le projet de la mise à jour partielle du PGA ;
2. d'accorder le crédit d'études pour la mise à jour partielle du PGA de CHF 60'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre ;
4. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
5. de prélever, en une fois, le montant dépensé au fonds de réserve Plan climat 9280.107.

VOTE : C'est à une large majorité que les conclusions amendées du préavis no 11-2024 sont acceptées.

12. Motions, postulats, interpellations et projets

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h15